



# Commune de COMBS LA VILLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 Décembre 2024

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/2024

ID : 077-217701226-20241216-DEL\_16DE24\_\_4-DE



Délibération n° 04

**Date de convocation**

04.12.2024

**Date d'affichage**

10.12.2024

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 30

votants : 35

**Objet : Vote du Budget Primitif 2025**

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

**Présents**

M. G. GEOFFROY – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUI – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – Mme KD. ILLMANN – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – M. B. VRIGNAUD – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX – Mme J. PELLOUX.

**Absents représentés**

Mme MM. METRAL BORNET par M. G. GEOFFROY – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par Mme C. KOZAK – M. FC. YOUNBI NGAMO par M. E. ALAMAMY – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – Mme A. ADJELI par Mme L. MASSE.

Monsieur Sylvain ROUILLIER a été élu secrétaire de séance.

**Monsieur Cyril DELPUECH, rapporteur, soumet au conseil municipal le rapport suivant :**

En ce mois de décembre, il est désormais devenu coutume de procéder au vote du Budget primitif de l'exercice qui débutera dès le 01 janvier 2025. Il convient de rappeler que malgré le contexte très difficile dans lequel se retrouvent les collectivités territoriales, la Mairie de Combs-la-Ville parvient à voter son budget 2025 au mois de décembre lorsque beaucoup de communes ou plus largement la majorité des collectivités territoriales, n'ont aujourd'hui plus le choix de repousser cette date, en raison des mesures gouvernementales qui mettent à mal nos finances locales.

En dépit de ces conditions défavorables, notre budget 2025 sera certes plus que jamais « serré » mais sera totalement équilibré et sincère pour garantir le maintien de nos services publics, et ce sans aggraver la pression fiscale, comme l'équipe municipale s'y est toujours engagée.

A l'heure où les collectivités sont pointées du doigt pour un dérapage du déficit public, dont elles ne sont pas responsables, nous rappelons à l'occasion du vote du budget que celui-ci est voté en équilibre, c'est-à-dire que nos emprunts inscrits au budget sont toujours remboursés par nos recettes propres. Les budgets locaux (Communes, Départements et Régions) sont par ailleurs contraints par une double « règle d'or » : contrairement au budget de l'Etat, la section de fonctionnement ne peut être équilibrée par l'emprunt et les collectivités ne peuvent donc pas emprunter pour financer leurs dépenses de fonctionnement ou emprunter pour rembourser leurs emprunts.

L'amalgame qui est fait entre le déficit public de l'Etat et le besoin de financement des collectivités dans la limite de nos capacités conduit à demander un effort aux élus locaux bien au-delà de la réalité.

Si Combs-la-Ville ne sera pas mise à contribution par le fond de réserve prévu pour ponctionner 3 Milliards€ de recettes des collectivités dotées d'un budget de 40Millions€ et plus, notre ville devra tout de même faire face à l'augmentation de la cotisation retraite des fonctionnaires imposée et à la réfaction de la dotation de compensation de TVA, connue sous le nom de FCTVA.

Le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors de la séance du 18 novembre dernier n'a pas manqué de rappeler tous ces sujets couvrant la réalité financière de notre commune et confirmant la menace réelle d'un effet ciseaux entre nos dépenses et nos recettes. La conséquence directe est la réduction de nos marges de manœuvre réduites à pratiquement zéro, mais grâce à une équipe municipale soudée et à nos personnels toujours entièrement dévoués au bien public, nous parvenons à sauvegarder notre service public Combs-la-Villais.

Le budget primitif 2025 présenté s'inscrit dans les mêmes objectifs de rigueur, de sincérité et d'équilibre budgétaire, à savoir :

- Pas d'augmentation des taux d'impositions sur ce mandat.
- Maintien des crédits de fonctionnement à hauteur des dépenses prévues au budget primitif 2024 après crise et impact des mesures gouvernementales.
- La maîtrise de la masse salariale à hauteur de la prévision totale de 2024.
- La sauvegarde de notre autofinancement structurel afin de limiter la dégradation attendue de l'épargne nette, hors excédent reporté.
- Poursuite de la trajectoire de la dette communale : souscription d'un volume d'emprunts nouveaux permettant une stabilité de la solvabilité de la ville et la réalisation des projets du mandat.
- Un volume de dépenses d'équipement en adéquation avec le Plan Pluriannuel d'Investissement et les besoins recensés en matière de rénovation, contraintes énergétiques, de développement et de sécurisation du patrimoine communal.

Voici ci-dessous les éléments financiers pour le budget 2025.

## I. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 19/12/2024  
Reçu en préfecture le 19/12/2024  
Publié le 19/12/2024  
ID : 077-217701226-20241216-DEL\_16DE24\_4-DE



Ce Budget primitif 2025 ne reprendra pas les résultats du compte administratif de l'année précédente. Ces derniers seront repris lors d'un budget supplémentaire courant



2025, afin de financer les nouveaux besoins et/ou compléter le fonds de roulement disponible pour les grands projets (Environ 5Millions€ à ce jour).

## 1) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement se répartissent en 2025 comme suit :

### Les ressources internes (Autofinancement) :

- L'amortissement des immobilisations à hauteur de 1 050 000 €,

### Les ressources propres d'origines externes :

- Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA 2025) sur réalisations 2024 pour 700 000 €, tenant compte de la réduction de la dotation décidée par l'Etat. Le taux de reversement passera de 16,404% à 14,850%.
- La Taxe d'aménagement pour 150 000 €.

### Les subventions d'investissement :

Pour permettre le financement les différents projets d'investissement, les partenaires institutionnels ont été sollicités. Les inscriptions budgétaires des subventions se baseront sur les crédits de paiement des opérations :

Dans le cadre de la réhabilitation – extension du gymnase Beausoleil (Dojo) :

- Etat (DSIL) : pour un montant de 847 000 €.

Autres subventions :

- Sollicitation de la 2ème moitié du fonds de concours d'investissement de GPS (2020/2026) : 421 992 €, pour les projets portés sur la fin de mandat.
- Amendes de police : Somme habituellement prévue au budget de 50 000€.



### Les recettes exceptionnelles liées à des cessions :

- La cession de l'ancien terrain du centre de loisirs le Chêne (1 280 000€ - Délibération n°2 du 25/09/23) est réinscrite au stade du budget primitif 2025 après avoir été retirée de la prévision budgétaire 2024.

### Les emprunts :

Un emprunt de 1 000 000 € est prévu en 2025. Ce besoin de financement prévisionnel reste à hauteur du remboursement du capital et n'engendre pas de flux important de dette nouvelle. Il est précisé qu'à ce stade, cette enveloppe d'emprunts reste une prévision qui pourra être ajustée à la baisse au budget supplémentaire 2025.

**Les recettes réelles d'investissement s'élèvent au total à 4 453 000 € en 2025 contre 6 608 220 € au budget primitif 2024. Recettes totales opérations d'ordre comprises de 6 023 000 €.**

## 2) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement se répartissent par grand secteur de la manière suivante :

Pour 2025, le montant global des dépenses d'investissement s'élèvera à environ 5Millions€ (7,3Millions€ au budget primitif 2024).

Cette année encore, il a été mis l'accent sur un besoin en équipements des services communaux auquel il convient de répondre, dans un volume dit « exceptionnel », et afin de doter nos services de matériels neufs, modernes et répondant aussi à l'objectif de la prévention des risques au travail. Les investissements concernent les dépenses suivantes :

- Rénovation des bâtiments communaux : 1 388 000 €.
- Modernisation des outils informatiques des services qui s'inscrira aussi dans la sauvegarde de la Cybersécurité du système réseau : 126 000 €.
- Dotation exceptionnelle d'équipement des services : 281 000 €.
- Renouvellement mobilier/équipements dans les écoles : 22 000 €.
- Remplacement de gros équipements à la Restauration dans la cadre de la prévention liée à la pénibilité : 73 100 €.
- Travaux, aménagement, rénovation de voiries et parkings : 1 335 000 €.
- Aménagement espaces verts : 217 000 €.
- Refonte du site Internet de la Ville : 51 000 €.
- Actions menées dans le cadre du Développement durable : 80 000 €.
- Attribution de compensation à verser à la Communauté d'agglomération au titre des compétences transférées : 360 000 €.
- Remboursement de la dette et frais assimilés : 952 000 €.

### **Le remboursement de la dette en capital pour 947 000 € :**

En 2025, le remboursement de la dette sera de 947 000 € au titre des emprunts souscrits auprès des partenaires bancaires classiques et autres financements sous forme de prêt à taux 0% auprès de la CAF.

Comme le stipule l'article L.1612-4 du CGCT, le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice. Le budget 2025 parvient à dégager un autofinancement net au stade du budget de 642 110 €, auquel il faut rajouter les 700 000 € de FCTVA et 150 000 € de Taxe d'aménagement. **Le remboursement du capital de la dette est assuré.**

**Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent donc au total à 5 095 110 € en 2025 contre 7 375 763 € au budget primitif 2024. Dépenses totales opérations d'ordre comprises de 6 023 000 €.**

## **II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **1) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

#### **Les contributions directes :**

Les taux d'impositions n'augmenteront pas. Le produit fiscal attendu est inscrit pour la somme de 16 630 000€ (Compte 73111), évaluée à partir d'une évolution des bases d'impositions d'environ 1,2%, des taux communaux inchangés et de l'évolution anticipée des bases physiques liée à la livraison de logements.

Dans le même registre, les exonérations décidées par l'Etat au titre de la Taxe foncière seront compensées. Elles connaîtront également les évolutions de leurs bases fiscales

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/2024

ID : 077-217701226-20241216-DEL\_16DE24\_\_4-DE

S<sup>2</sup>LO



permettant la prévision très prudente de la somme de 799 000 € (Compte 74833).

### **Les concours financiers de l'Etat :**

Les dotations attendues de l'Etat ne sont pas encore définitivement connues, les prévisions de recettes s'appuient néanmoins sur le maintien, comme prévu, par le Projet de Loi de Finances 2025 de la DGF, voire d'une légère hausse.

**La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)** est prévue pour 800 000 € avec l'anticipation de l'augmentation de l'enveloppe allouée par l'Etat.

**Concernant la Dotation Nationale de Péréquation (DNP)**, le montant prévu est de 68 000 € identique à la somme reçue en 2024.

**La Dotation forfaitaire, principale composante de la DGF** est maintenue à une prévision de 2 983 230 €, identique à la somme perçue pour 2024.

### **Le Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC).**

Le territoire intercommunal reste encore bénéficiaire du FPIC avec une amélioration de sa dotation. Le montant prévu pour 2025 est une recette nette de 180 000 € au regard des sommes notifiées pour 2024.

**Fonds de compensation de TVA de fonctionnement :** Le Projet de Loi de finances met fin au FCTVA de fonctionnement en plus de la réduction de taux du FCTVA d'investissement. Perte de 50 000€ pour le budget 2025. Perte de 50 000€ chiffrée en fonctionnement et près de 100 000€ en investissement pour le budget communal 2025. La mesure prévoit donc une application de l'abaissement dès 2025, sur les investissements réalisés en 2024. Cependant, les dernières annonces du gouvernement en place présagent de revenir sur le caractère rétroactif de la mesure.

**Dotations pour les titres sécurisés et Dotation de recensement :** Dotations versées au titre de la délivrance des passeports et cartes nationales d'identité et des frais engagés pour le recensement. Dotation fixe de 9 000€ par dispositif de recueil en place, majorée d'une part variable selon le nombre de demandes traitées. Somme de 36 390€ prévue.

Concernant la dotation recensement, elle reste évaluée à hauteur de 3 900€ mais devrait bénéficier de la majoration induite de l'enquête famille 2025 qui sera réalisée sur les communes sélectionnées comme Combs-la-Ville.

### **Les autres recettes :**

Malgré une reprise des transactions depuis l'été 2024, après 2 années de baisse, l'année 2025 ne s'annonce pas très réjouissante pour le secteur de l'immobilier suite aux dernières annonces du Premier ministre évoquant le souhait du gouvernement de donner la possibilité, aux départements qui le souhaitent, d'augmenter de 0,5 point les droits de mutation à titre onéreux pour trois ans.

Ainsi, la sincérité budgétaire qui s'impose à nous conduit à anticiper l'impact de cette mesure, même si elle aura vocation à exclure du champ les primo-accédants.

Sur les 620 000€ inscrits au budget 2024, la commune a perçu la somme de 577 229 € à fin octobre, soit 93 % de la prévision budgétaire. Notre territoire reste par conséquent assez dynamique. La somme de 620 000 € est reconduite au budget 2025.





La Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) : Cette taxe est anticipée pour un montant à 320 000€ contre 331 784 € en 2024. La baisse entre 2022 et 2023 de la consommation d'électricité relevée dans les foyers Combs-la-Villais impacte la prévision de la recette attendue.

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) : Le périmètre de la taxe ne changera pas en 2025. Combs-la-Ville appliquera les tarifs de la taxe sur la publicité extérieure conformément à l'Article L2333-10 du CGCT et maintiendra l'exonération des enseignes de moins de 7 m2 en surface cumulée, sans majoration. La recette annuelle s'élève à 85 000 €.

Fonds de concours de fonctionnement versé par l'Agglomération : Par délibération du Conseil communautaire du 14 décembre 2021, Grand Paris Sud a consolidé un pacte financier et fiscal pour ces communes membres. Ce pacte financier couvrant la période 2021 à 2026 a alloué un soutien financier à Combs-la-Ville de 172 419€ par an.

FSRIF : En 2023, la commune de Combs-la-Ville est de nouveau éligible au fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France après l'avoir quitté en 2016. La somme nette de 853 424 € (sans prélèvement) lui est attribuée et reste prévue pour ce même montant pour 2025.

Subventions de fonctionnement de la CAF, du Département et autres partenaires : Dans le cadre des compétences partagées, nos partenaires institutionnels participent au fonctionnement du service public déployé. Petite enfance, actions sociales diverses, amélioration de la qualité de vie et du bien vivre ensemble sont tant de politiques publiques menées conjointement avec la CAF ou le Département. Pour 2025, il est prévu une somme de 1,9Millions€ contre une prévision de 1,6Million€ en 2024 des soutiens financiers. Le travail d'optimisation des places d'accueil du service de la Petite enfance permet d'augmenter la fréquentation des structures, notamment en proposant de l'accueil occasionnel dans chaque crèche collective.

Les recettes liées aux services à destination des usagers : (Chapitre budgétaire 70), les prévisions resteront stables en 2024 en adéquation avec le niveau de l'activité des services communaux (Petite enfance, périscolaire/extrascolaire, loisirs, jeunesse, etc...). Toutefois, il a été décidé au regard du contexte inflationniste, de faire progresser l'ensemble des tarifs entre 1 et 2,5% dès le 01/01/2025.

Les autres produits de gestion courante (Chapitre budgétaire 75) : Ces recettes sont constituées de produits des loyers tirés des logements et salles communales, ainsi que de la redevance versée par l'exploitant du marché de la ville. Sommes prévues de 297 500 € pour les logements, 10 000€ pour les salles, 42 899€ pour la gestion du marché.

Dans ce chapitre de recettes, il sera également prévu à partir de 2025, les demandes de remboursements des frais de scolarité des enfants de communes voisines accueillis dans les écoles de la ville. Les frais à refacturer ont été fixés à 810€ par enfant et 14 enfants sont concernés. Recette attendue de 11 340 € - Délibération n°10 du 23 septembre 2024.

Atténuations de charges (Chapitre 013) : Recettes de l'assurance groupe pour la couverture de la maladie du personnel communal et des indemnités journalières perçues de la CPAM pour les agents non titulaires. Recette de 463 924€ à comparer à la masse salariale et à la cotisation acquittée de 690 000€.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent donc au total à 29 310 825 € en 2025 contre 28 604 881 € au budget primitif 2024 (+2,47%). Recettes totales opérations d'ordre comprises de 29 738 715 €.

## **2) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

### **Les charges de personnel**

Concernant les frais de personnel, le Budget primitif est construit sur l'hypothèse d'une masse salariale estimée à 18 700 000 €, soit +876 180 € par rapport au Compte administratif 2023 (+4,92%) et +300 000 € par rapport à la fin de gestion anticipée 2024 (+1,50%). La prévision 2025 prend en compte :

- Le Glissement Vieillessement Technicité (GVT), les promotions et les avancements de grade,
- La revalorisation du point d'indice des deux dernières années (+3,5% et +1,5%) en année pleine.
- Les reclassements statutaires des catégories A, B et C,
- Augmentation de 5 points d'indice de tous les agents au 01/01/2024.
- La prise en charge de la participation de la prévoyance.
- L'augmentation de la cotisation retraite des employeurs publics.
- Les recrutements jugés impératifs pour le fonctionnement du service public.

### **Les charges à caractère général**

Ce chapitre de dépenses s'élève à la somme de 7 272 351€ contre 7 054 550 € pour 2024, soit + 217 801€ (+3,09%). La croissance relevée est principalement liée à :

- L'augmentation du prix de l'énergie, du carburant dont notamment une variation notable de la facture de Gaz qui passe de 438 000€ à 740 000€, soit + 301 674€ (+69%).
- L'augmentation du coût des frais d'assurance.
- La revalorisation des contrats.

Toutes les demandes des services ont pu être satisfaites dans le périmètre de stabilité des dépenses de fonctionnement défini.

### **Les autres charges de gestion courante (Chapitre 65)**

Ce poste de dépenses contient principalement les subventions aux associations prévues pour un montant global de 429 389 € et intégrant dès le budget primitif 2024 les besoins exprimés au budget supplémentaire 2023.

Outre les dépenses liées aux indemnités et formations des Elus, ce chapitre budgétaire comporte les subventions d'équilibre du CCAS et du budget annexe Service d'Aide à Domicile, prévues pour la somme inchangée de 694 000€.

Deux autres dépenses dont leur montant requiert une transparence certaine dans la prévision budgétaire : La contribution annuelle au Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et les frais d'hébergement en nuage de nos logiciels. Ces deux postes représentent respectivement un coût de 347 000 € (+11%) et 142 449 € (-10,59%). L'audit sur nos infrastructures réseau, de sauvegarde et de nos systèmes de sécurité contre les cyberattaques amènera à déployer des ressources dans ce secteur.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/2024

ID : 077-217701226-20241216-DEL\_16DE24\_\_4-DE

S<sup>2</sup>LO



## **Les charges financières (Chapitre 66)**

Nous le rappelions lors du débat d'orientations budgétaires, la baisse des taux opérée par la Banque centrale européenne (BCE) afin de stimuler l'activité économique donne aux emprunteurs une nouvelle perspective d'endettement.

La commune pourra ainsi redéployer une stratégie d'endettement, comme elle l'avait défini et annoncé en début de mandat, dans la limite d'une enveloppe de 11,5Millions€.

La charge de la dette est prévue à hauteur de 300 000€ avec une anticipation d'une éventuelle remontée des taux dans la situation d'incertitudes actuelle. Le Placement de l'emprunt contracté auprès de la Caisse d'Epargne Ile de France en date du 25 février 2021 pour un montant de 5 500 000 € et dont l'emploi est différé produira des recettes en intérêts pour la collectivité. Le placement des fonds a été réalisé sous la forme d'un Compte à terme, d'une durée de 12 mois avec une date d'échéance en mars 2025 – Taux fixe de rémunération = 3,42% nets. La recette attendue est de 188 000€. Grace à l'optimisation recherchée des excédents de trésorerie, la charge nette financière de la dette sera réduite à 112 000€ en 2025 (3000 000€ - 188 000). Rapprochée à l'encours de dette de 17 145 935€, le taux moyen de la dette de 1,73 % est abaissé à 0,65%, ce qui est très compétitif, voire sans comparaison avec les communes voisines.

**Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent donc au total à 28 668 715,00€ en 2025 contre 27 837 338,00€ au budget primitif 2024 (+2,99%). Recettes totales opérations d'ordre comprises de 29 738 715 €.**

En conclusion, il est présenté au Conseil municipal un Budget Primitif 2025 équilibré, qui permettra de continuer la mise en œuvre des projets communaux.

**Au vu de ces éléments, je vous propose de procéder au vote du budget primitif pour l'année 2025.**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L-2313-1 et L-1612-4,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n°01 du 18 novembre 2024 portant débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025, et approuvant le rapport d'orientation budgétaire,

VU l'avis de la commission Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

CONSIDERANT que le budget proposé est présenté en équilibre et répondant aux principes budgétaires,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de procéder au vote du Budget Primitif 2025 chapitre par chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/2024

ID : 077-217701226-20241216-DEL\_16DE24\_\_4-DE

S<sup>2</sup>LO



## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Dépenses

011 - Charges à caractère général	7 272 351 €
012 - Frais de personnel et charges assimilées	18 700 000 €
014- Atténuations de produits	337 127 €
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €
042 - Ope. d'ordre de transferts entre sections	1 070 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	2 053 237 €
66 - Charges financières	300 000 €
67 - Charges spécifiques	6 000 €

Votes	
Pour	Contre
28	7
28	7
28	7
28	7
28	7
28	7
28	7
28	7
28	7

### Recettes

013 - Atténuations de charges	463 924 €
042 - Ope. d'ordre de transferts entre sections	427 890 €
70 - Produits de services et ventes diverses	2 449 600 €
73 - Impôts et taxes	1 233 430 €
731 - Fiscalité locale	17 660 000 €
74 - Dotations, subventions et participations	6 951 600 €
75 - Autres produits de gestion courante	364 271 €
76 - Produits financiers	188 000,00 €

28	7
28	7
28	7
28	7
28	7
28	7
28	7
28	7

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses

040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	427 890 €
041 - Opérations à l'intérieur de la section	500 000 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 000 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	952 100 €
20 - Immobilisations incorporelles	265 293 €
204 - Subventions d'équipement versées	360 390 €
21 - Immobilisations corporelles	2 899 327 €
23 - Immobilisations en cours	613 000 €

28	7
28	7
28	7
28	7
28	7
28	7
28	7
28	7

### Recettes

021 - Virement section de fonctionnement	0,00 €
040 - Opération d'ordre de transferts entre sections	1 070 000 €
041 - Opérations à l'intérieur de la section	500 000 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	850 000 €
13 - Subventions d'investissement (hors 138)	1 318 000 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 005 000 €
024 - Produit des cessions d'immobilisations	1 280 000 €

28	7
28	7
28	7
28	7
28	7
28	7
28	7

**APPROUVE** le Budget Primitif 2025 qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

SECTIONS	RECETTES	DEPENSES
Investissement	6 023 000 €	6 023 000 €
Fonctionnement	29 738 715 €	29 738 715 €
<b>TOTAUX</b>	<b>35 761 715 €</b>	<b>35 761 715 €</b>

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/2024



ID : 077-217701226-20241216-DEL\_16DE24\_\_4-DE

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout acte consécutif au présent budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 16 décembre 2024

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**



**Le secrétaire de séance**  
**Sylvain ROUILLIER**

Pour : 28

Contre : 7 (Mme L. Massé – M. S. Rouillier – Mme A. Adjéli – M. B. Vrignaud – M. D. Roussaux – M. P. Pelloux – Mme J. Pelloux)

Abstention : -

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 19/12/2024

ID : 077-217701226-20241216-DEL\_16DE24\_\_4-DE